

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sonia BEAUME, Assistante Administrative Indépendante

Article 1. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après sont applicables à toute commande de prestation de service passée auprès de Sonia BEAUME, Assistante Administrative Indépendante assurant des tâches administratives, organisationnelles, rédactionnelles et de saisie/correction (Entreprise individuelle gérée par Mme BEAUME Sonia, établie au 56 Cours de la Martinique 33000 BORDEAUX et inscrite au répertoire des métiers - N° SIRET 85237685400018).

Toute prestation accomplie par Sonia BEAUME implique l'adhésion sans réserve de ses clients aux présentes conditions générales de vente.

Article 2. Modalités d'exécution

Sonia BEAUME s'engage à fournir un travail soigné conforme aux exigences du client, dans un délai convenu avec le client, sauf cas de force majeure.

Le client s'engage à fournir des fichiers de bonne qualité, exploitables et complets, en temps et heure, faute de quoi la prestation pourra être reportée, voire annulée au préjudice unique du client.

Article 3. Devis, commande, acompte

Toute demande de prestation fait l'objet d'un devis personnalisé, gratuit et sans engagement. Chaque devis établi est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Les présentes conditions de vente sont jointes à chaque devis.

Pour que la demande de prestation soit considérée acceptée, le client doit retourner le devis daté, signé, portant la mention « bon pour accord ».

La signature du devis vaut acceptation des conditions générales de vente et fait office de bon de commande.

La prestation débute après réception du devis signé et de l'acompte de 30%.

Article 4. Tarifs

Tous les tarifs s'entendent hors taxes et ne sont pas soumis à la TVA, selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Les tarifs sont révisables chaque année au 1er janvier.

Toute prestation commandée est facturée aux tarifs en vigueur au moment de la signature du devis.

Concernant la mise en place d'un service administratif ou d'une nouvelle organisation et si l'achat de matériel est nécessaire, ce dernier reste à la charge du client.

Article 5. Lieu d'exécution, délai, livraison

Les prestations en télétravail sont réalisées à distance depuis le lieu de domiciliation de l'entreprise de Madame Sonia BEAUME. Dans ce cas, le transfert des documents se fait de préférence par voie électronique, et dans certains cas si nécessaire par voie postale. Dans tous les cas, le mode de transfert est discuté au moment de la demande et mentionné sur le devis. Sonia BEAUME s'engage à mettre en oeuvre toute la diligence requise afin d'exécuter les prestations et les mener à bien. Le retour des documents se fait de préférence par voie électronique.

Pour les prestations sur site : un espace de travail et du matériel doivent être mis à disposition de Sonia BEAUME pour assurer sa prestation dans les meilleures conditions.

Le délai de livraison est fixé à la commande et mentionné sur le devis. Selon la prestation, il peut être donné uniquement à titre indicatif. Par conséquent, tout retard raisonnable dans la livraison ne pourra donner lieu à des dommages et intérêts au profit du client. Sonia BEAUME s'engage à tenir son client informé si un retard de livraison est envisagé.

Article 6. Force majeure

La responsabilité de Sonia BEAUME ne peut être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure (Selon l'article 1218 du Code Civil, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens du droit civil).

Article 7. Modalités de paiement

Le règlement s'effectue soit par virement, soit par chèque.

L'acompte de 30 % est réglé lors de la signature du devis, et avant le début de chaque prestation.

Le solde est réglé au comptant à la fin de la prestation sur remise d'une facture.

Article 8. Retard de paiement

En cas de retard de paiement : Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard équivalentes à 10% du montant restant à régler sont appliquées. En plus de ces pénalités, tout client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard de Sonia BEAUME d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 € (décret N° 2012-1115 du 02 octobre 2012).

Article 9. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement : Un courrier de relance est adressé au client qui aura 10 jours pour régulariser son impayé. Si le défaut de paiement persiste, une mise en demeure est adressée au client. Si la non régularisation persiste, la juridiction compétente sera saisie.

Article 12. Rétractation et annulation

Chaque partie est libre de se rétracter sans pénalité tant que la mission n'a pas débuté.

Si le client souhaite mettre fin à une prestation en cours, quelle qu'en soit la cause, il doit le signifier par écrit à Sonia BEAUME. Il doit alors régler la facture qui lui est présentée, au titre des diligences accomplies.

Sonia BEAUME peut annuler une prestation si cette dernière est rendue impossible par la mauvaise qualité des documents remis par le client (bande son inaudible, document illisible...). Dans ce cas, elle en informe le client et lui adresse une facture au titre des diligences accomplies.

Article 10. Responsabilité des données

Sonia BEAUME n'est tenue qu'à une obligation de moyen.

Sonia BEAUME s'engage à fournir un service de qualité. Néanmoins, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte ou d'avarie lors de l'envoi des fichiers audio ou des mails. Il appartient au client de procéder à la sauvegarde de l'ensemble de ses fichiers (audio, vidéos, notes...).

Sonia BEAUME ne procède pas au stockage des données. Une fois la mission achevée et la confirmation de la bonne réception des fichiers par le client, toutes les données seront supprimées dans un délai de 48h.

Article 11. Confidentialité

Sonia BEAUME s'engage à traiter avec la plus stricte confidentialité tous les documents et informations fournis par le client et ce pour une durée illimitée.

Sonia BEAUME s'engage à ne pas révéler l'identité de ses clients, ni les prestations qui lui sont confiées, ainsi que leur contenu.

Article 13. Cas de litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. En cas de difficulté sur l'exécution des prestations commandées, Sonia BEAUME et le client s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Article 14. Assurance et responsabilités

Sonia BEAUME a souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle.

Le client ne pourra pas engager la responsabilité de Sonia BEAUME dans le cadre d'une perte de bénéfice, d'un trouble commercial, d'un dommage subi ou d'une réclamation contre lui et émanant d'un tiers.